

Séance du Conseil municipal du 22 juin 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 16 juin 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 24

L'an deux-mille vingt-trois et le vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	
SEDDAS	KOUZOUPIIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT		EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
		SOUGH	MAITRE
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

JASSERAND	COUVRAT	GIRIN	HODZIC
MICHAUX	RIVET		

06 Pouvoirs :

JASSERAND	Donne pouvoir à	LAGRANGE
COUVRAT	Donne pouvoir à	DONZELOT
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIIS
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MICHAUX	Donne pouvoir à	SEDDAS
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n° 20230622-10/ 3.5

VALIDATION DE LA PHASE AVP (AVANT-PROJET) DU PROJET D'AMENAGEMENT DU VALLON DES PIERRES ROUGES ET DU MONTANT PREVISIONNEL DEFINITIF DES TRAVAUX

Conformément à sa mission, l'équipe de Maîtrise d'Œuvre désignée pour le projet d'aménagement du Vallon des Pierres Rouges a réalisé les études d'avant-projet (AVP) et fixé le coût prévisionnel définitif des travaux qu'il convient désormais de faire valider par le Maître d'Ouvrage.

L'aménagement du Vallon se découpe en 4 séquences distinctes qui présentent chacune des ambiances différentes mais dont la continuité est assurée par un cheminement piéton principal qui démarre au niveau du giratoire de la Mairie pour aboutir au niveau de la Route de Sain Bel soit sur la totalité du périmètre de

l'opération. Le parcours pédagogique (signalétique, information sur la faune et flore) sera lui aussi continu sur l'ensemble du parc.

Séquence 1 : Le square des brumes et la clairière fleurie

Cette séquence démarre à l'entrée du vallon au niveau du giratoire de la mairie et se poursuit jusqu'au parking du groupe scolaire DOLTO derrière le centre commercial. L'objectif de cette première séquence, située dans le centre bourg, est de révéler le parc du vallon en insistant sur la présence forte de la végétation afin de créer un véritable îlot de fraîcheur dans le centre de la commune. En poursuivant le cheminement piéton on retrouve une ambiance fleurie et un lieu de repos au niveau de l'actuel théâtre de verdure pour initier l'entrée dans la séquence 2.

Séquence 2 : Le parc du Vallon

D'une qualité paysagère déjà marquée grâce à la présence de grands arbres celle-ci sera valorisée par la plantation d'une frange arbustive basse ainsi que par le traitement des limites notamment sur les talus peu qualitatifs. Un large espace sera maintenu à proximité du centre de loisirs pour les jeux en plein air et sera complété par la création d'un espace ludique « jeux nature ».

Le cheminement principal sera sur la partie haute du vallon et un autre le long du ruisseau.

Séquences 3 et 4 : Le sentier nature

Ces deux séquences correspondent à des espaces très naturels. Les aménagements sur ces deux séquences seront limités à la reconstitution du matelas alluvial, au reméandrage du ruisseau afin de limiter la vitesse de l'eau et éviter le phénomène d'inclusion que l'on peut constater actuellement sur différents points, des plantations seront réalisées pour compléter le verger existant et enfin la création d'une zone humide à la fin de la séquence 3 participera au développement de la biodiversité. Des bancs viendront rythmer le parcours pour permettre au promeneur de se reposer et d'observer la nature.

Sur l'ensemble des séquences des passerelles en bois seront créées au-dessus du ruisseau pour permettre au promeneur de circuler d'une berge à l'autre, le mobilier urbain sera en grande majorité en bois ainsi que les jeux pour enfants. Le réemploi sera favorisé : les arbres abattus pourront être utilisés comme mobilier dans le parc (rondins de bois, bancs...) et autres jeux pour enfants.

Concernant les matériaux, le cheminement principal sera réalisé en béton (désactivé ou balayé) pour favoriser une utilisation par tous les temps et par tous les publics, les cheminements secondaires seront en stabilisé ou en terre.

A ce stade des études, le montant prévisionnel définitif des travaux est arrêté par l'équipe de Maîtrise d'Œuvre à 2 349 865,75 € HT avec une proposition de travaux complémentaires (système de brumisation sur la séquence 1, modification du rejet des eaux pluviales, pontons en séquence 2 et revêtement dalle avec joints enherbés) en option d'un montant de 133 475,00 € HT. Ces travaux complémentaires seront précisés en phase PRO et pourront être mis en option dans les marchés de travaux.

Laurence DOUCET estime que le coût est important pour un aménagement paysager. Il ne s'agit pas de la construction d'un bâtiment.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'aménager plus d'un kilomètre.

Alayn DELORME dit avoir été dans cette optique au début, toutefois avec les grosses chaleurs annoncées dans quelques années, il estime que c'est important d'avoir un vrai poumon pour le cœur de la commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'en effet, la somme est importante, néanmoins l'idée est de connecter Marcy l'Etoile avec son parc et de permettre aussi aux gens qui habitent le centre et qui prennent habituellement leur voiture pour s'y rendre d'y aller à pied.

Luc SEGUIN souligne qu'il ne s'agit pas que d'un passage, mais que ce sont aussi des espaces de vie. Lorsqu'on voit la prairie fleurie, le vallon des brumes, les gens pourront rester là-bas en famille, jouer, pique-niquer.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité reste vigilante sur le coût de cette opération et qu'une demande de subvention a été faite à la Métropole, au fonds vert et via la DSIL. La Métropole va attribuer à la commune une subvention de 230 000 €.

Il rappelle également qu'il y a un historique de travail très conséquent qui a démarré il y a 15 mois avec la balade citoyenne, une AMO choisie pour accompagner la collectivité, 3 projets soumis en concertation au vote de la population et une commission qui travaille énormément sur le projet.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à la majorité de ses membres, par 24 voix pour et 3 abstentions (MM. DOUCET, MAITRE et SOUGH) :

- **VALIDE** la phase AVP du projet d'aménagement du vallon des Pierres Rouges ;
- **ARRETE** le montant prévisionnel définitif des travaux à 2 349 865,75 € HT et 133 475,00 € HT pour les options éventuelles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Nacer SOUGH.